

**DECISION DU MAIRE**

n° 2023-01

Du 31 mai 2023

**EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE
DEMANDE DE SUBVENTION DGD AUPRES DE LA DRAC
(Dotation Globale de Décentralisation)**

Le Maire de la Commune de HAUTEFORT,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L2122-22,
Vu la délibération n°2022-117 du 12/12/2022 autorisant le projet d'extension de la bibliothèque,
Vu la délibération n°2023-38 du 09/05/2023 autorisant la demande de dotation DGD auprès des services de la DRAC,

Considérant le projet d'extension des horaires de la bibliothèque

DECIDE

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel des charges de personnel de la bibliothèque de Hautefort, pour une quotité de 6h00 supplémentaires hebdomadaires éligibles, d'un emploi à temps plein sur une période de trois années.

Base horaire	Heures supplémentaires	TX Horaire	Coût semaine	Coût mensuel	Subv 60 % DRAC/mois
20h30	6h00	19,31 €	115,86 €	502,06 €	301,24 €

Montant annuel : 3 614 €

Montant de l'aide sollicitée pour 3 ans : 10 842 €

- **DE SOLLICITER** l'aide financière de la DRAC au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation), dans le respect des règlements d'intervention de cette dernière.
- **DE TRANSMETTRE** cette décision à Monsieur le préfet de Région

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20230531-2023-01-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/05/2023
Affichage : 31/05/2023

Le Maire,

PUJOLS Jean-Louis.

